

# Bulletin communal d'AIZIER



**Dans ce numéro :**

---

<b>Le mot du Maire</b>	3
<b>Administration communale</b>	4
<b>Un peu d'histoire</b>	11
<b>Quoi de neuf à la chapelle Saint-Thomas ?</b>	13
<b>Manifestations et évènements</b>	16
<b>Informations pratiques</b>	27

# Le mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Je souhaite ouvrir ce bulletin communal par un hommage à Madeleine JOTTE, notre historienne communale, chroniqueuse du chapitre « Un peu d'histoire » qui nous a quitté le 28 novembre dernier.

Madeline va nous manquer, mais ses recherches ne seront pas vaines. Elle, qui a tant œuvré pour améliorer la connaissance de l'histoire de notre village, nous a laissé quelques articles qui nous permettront d'alimenter sa chronique encore quelques années.

Je tiens à la remercier pour son engagement et sa contribution à l'animation de la commune durant de nombreuses années.

Cette année, nos projets de valorisation de la chapelle Saint-Thomas et de création d'un restaurant ont considérablement avancé.

Après l'obtention de l'avis favorable de Madame l'Architecte des Bâtiments de France, le Préfet nous a soumis un arrêté de permis de construire que j'ai signé début décembre. L'appel d'offres concernant les travaux est en cours et nous aurons le plaisir de vous inviter à l'inauguration prévue dans la première quinzaine du mois de mai.

Je vous avais indiqué dans le précédent bulletin que l'évolution du projet de restaurant était, quant à lui, suspendu à l'octroi d'une subvention de l'Etat. Cette subvention salvatrice a été obtenue cette année, ce qui nous permet de poursuivre.

En 2013, un permis de construire sera déposé par un architecte et nous pourrons lancer un appel d'offres de travaux.

Ces deux dossiers ne nous font pas oublier la mise en place de la numérotation et des noms de rues planifiée en 2013 et la nécessité d'intervenir pour éliminer la végétation qui pousse sur le clocher de notre très belle église.

Ces projets sont importants pour préserver le dynamisme de notre commune, l'attractivité de notre territoire, ils contribuent au soutien du développement économique de nos entreprises et des emplois qu'elles représentent.

Dans cette période difficile que traverse notre pays, et notamment pour les plus faibles, ce n'est pas anodin.

En attendant de vous voir nombreux pour fêter ensemble l'Épiphanie le samedi 19 janvier 2013 à 16h00,

Je vous souhaite au nom de l'ensemble des élus et du personnel communal de chaleureuses fêtes de fin d'année, une bonne année 2013.

Que celle-ci vous apporte la Santé, la Paix et le Bonheur.

Benoît GATINET

# Administration communale

## Budget primitif 2012 - Section d'investissement

### Dépenses

Contrat logiciel informatique .....	1 155 €
Travaux d'enfouissement des lignes .....	19 600 €
Projet « Valorisation Chapelle Saint-Thomas ».....	570 306 €
Projet « Maison le Pallec » .....	465 525 €
Acquisition de terrains .....	39 600 €
Panneaux de rues .....	15 000 €
Antennes Infosat .....	2 500 €
Extincteur .....	200 €
Dépenses imprévues .....	<u>3 000 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>1 116 886 €</b>

### Recettes

Excédent d'investissement de l'exercice 2011 .....	54 093 €
Virement de la section de fonctionnement .....	143 540 €
Amortissements .....	8 689 €
Récupération de la TVA .....	90 000 €
Emprunt .....	100 000 €
<b>Subventions-Projet « Valorisation Chapelle Saint-Thomas » :</b>	
• Conseil Général .....	187 094 €
• Conseil Régional .....	140 160 €
• Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine .....	49 526 €
<b>Subventions - Projet « Maison Le Pallec » :</b>	
• Etat .....	243 184 €
• Conseil Général .....	45 600 €
• Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine .....	25 000 €
• Exploitant—Droits d'entrée .....	<u>30 000 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>1 116 886 €</b>

## Budget primitif 2012 - Section de fonctionnement

### Dépenses

Achats et Services extérieurs .....	37 671 €
Charges de personnel .....	28 340 €
Autres charges de gestion courante .....	12 000 €
Frais de fonctionnement - SIVOS de Brotonne .....	5 000 €
Frais de fonctionnement - Ecole Trouville la Haule .....	5 000 €
Aide versée aux familles - Cantine scolaire .....	500 €
Subventions communales .....	2 918 €
Secours et dots (voyages scolaires, présence verte) .....	600 €
Virement à la section d'investissement .....	143 540 €
Amortissements .....	8 689 €
Autres charges exceptionnelles .....	97 938 €
Dépenses imprévues .....	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>343 196 €</b>

### Recettes

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2011 .....	251 822 €
Remboursements sur les charges de personnel .....	6 000 €
Redevance d'occupation du domaine public .....	330 €
Locations diverses (salle communale, loyers ...) .....	11 100 €
Remboursement pour les tranchées EDF/France Telecom .....	1 900 €
Impôts et taxes .....	36 376 €
Dotations & subventions versées par l'Etat .....	33 508 €
Produits financiers .....	2 160 €
<b>TOTAL</b>	<b>343 196 €</b>

## **Subventions communales**

Le conseil municipal a décidé d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2012, pour un montant total de 1 300 euros :

Union des Anciens Combattants de Quillebeuf .....	15.00 €
Croix Rouge Française .....	15.00 €
Soutien Alimentaire Cantonal .....	105.00 €
Les Papillons Blancs .....	15.00 €
Ecole des Jeunes Sapeurs-pompiers de Routot .....	100.00 €
Amis des Monuments et Sites de l'Eure .....	26.00 €
Fondation du Patrimoine .....	50.00 €
Association des Maires du Canton .....	77.00 €
Association Récréa'Mômes .....	30.00 €
Association Sportive Scolaire du Collège de Manneville .....	60.00 €
Association Sportive de Routot .....	15.00 €
Club Nautique Risle-Seine de Toutainville .....	30.00 €
Ecole de musique, danse et théâtre Bourgtheroulde .....	15.00 €
FCIC Le Bel Air .....	200.00 €
Française Risloise .....	15.00 €
Société de Chasse d'Aizier .....	200.00 €
Sauvegarde Animalière de la Risle-S.A.R.S .....	100.00 €
AFSEP .....	20.00 €
Divers .....	212.00 €

Le conseil municipal a décidé d'accorder une subvention de 1 543€ au C.C.A.S.

## **Enfouissement des lignes EDF-France Télécom**

Cette année, la dernière tranche a été réalisée au hameau « Le Flacq »

## **Personnel Communal**

Afin de pourvoir au remplacement de Madame Marie LEFEBVRE, dont le contrat se terminait le 18 octobre 2012, la commune a recruté pour une durée de 6 mois Madame Céline BOULNOIS.

## **Apprendre les gestes qui sauvent !**

Au cours du mois de janvier, la municipalité a organisé une formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) à laquelle 10 habitants ont participé.

La formation a été validée par la remise d'un diplôme !

50% du coût de cette formation a été pris en charge par le budget communal.



## **Restauration de notre monument aux morts**

Notre monument aux morts faisait grise mine ...

Un beau matin, ses lettres dorées sont réapparues...

Un grand merci à Sophie ROGER pour sa restauration et son intervention bénévole.



## Travaux momentanés de bricolage et de jardinage

Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies ménagères... pourront être effectués selon l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2009 à savoir :

- les jours ouvrables de 8h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



## Concours des villages fleuris

Cette année, Aizier remporte le 1er prix du Concours des Villages Fleuris organisé par la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine.



## Enfin du haut débit à Arsault

"Tout vient à point à qui sait attendre" dit le proverbe....

Après plusieurs années d'attente, les habitants d'Arsault ont enfin accès au réseau Internet en Haut Débit. La commune ayant trouvé un emplacement, qui ne dérange personne, pour installer l'antenne relais Airmax nécessaire à la réception du signal venant de la Seine-maritime et à l'émission vers les habitations d'Arsault.

## Jeunes français de 16 ans, filles et garçons... Faites-vous recenser !

Tous les jeunes, filles et garçons, ayant la nationalité française, doivent venir se faire recenser à la mairie de leur domicile, dès leur 16ème anniversaire et pendant les trois mois suivants.

Le recensement est **obligatoire**. Présentez-vous à la mairie avec **le livret de famille de vos parents, votre carte d'identité.**

Il sera délivré une attestation de recensement, indispensable pour l'inscription aux examens (BEP, Baccalauréat, permis de conduire, concours d'état...).

En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche.



## Adresses électroniques

Comme vous le savez sans doute déjà, la mairie est équipée du haut débit.

Afin de pouvoir communiquer plus rapidement avec vous, nous invitons les habitants ayant une adresse électronique à bien vouloir nous la communiquer par mail à l'adresse suivante : [mairie.aizier@wibox.fr](mailto:mairie.aizier@wibox.fr)

## Boîte à lettres



Nous vous rappelons que la Poste n'est plus tenue de distribuer votre courrier si vous n'avez pas de boîte à lettres homologuées.

Nous vous conseillons de poser une boîte à lettres aux normes de la Poste.

## Etat civil

### Naissances



William BAILLIE  
Christiano VESTU  
Maëlia BOUTIN  
Tom BODILIS

Le 13 décembre 2011  
Le 25 décembre 2011  
Le 7 mars 2012  
Le 18 juillet 2012

### Mariages



Laëtitia ALDERSON  
et  
Cyril LENOIR

Le 18 février 2012

Marie-Sabrina DUHAMEL  
et  
Christophe MARTIN

Le 15 septembre 2012

### Décès



Lydie DEMAEGDT  
Michel DARCY  
Médéric BARBANCHON  
Madeleine JOTTE

Le 14 février 2012  
Le 6 juillet 2012  
Le 29 octobre 2012  
Le 28 novembre 2012

## « Le clos aux anglais »

### 1914 - La guerre



La guerre est déclarée entre l'Allemagne et la France depuis le 1er juillet. Elle s'annonce plus meurtrière et plus longue que prévu.

Après l'invasion de la Belgique, les allemands progressent sur le territoire français ; les anglais ne se sentent plus en sécurité dans leur île et ils sont menacés par les navires très performants et l'aviation militaire naissante.

Georges V règne en Grande-Bretagne. Le gouvernement anglais présidé par Herbert Asquith décide d'entrer en guerre en envoyant des troupes pour fortifier la lutte des français.

Raymond Poincaré est président de la République.

C'est un régiment de soldats anglais qui sera envoyé en France. Il s'installe à Aizier. Ces anglais seront dirigés vers la Picardie et participeront à la Bataille de la Somme.

Avec les français, ils gagneront la Bataille de la Marne ; c'est à cette bataille qu'a été utilisé le premier char d'assaut.

Parmi les soldats anglais stationnés à Aizier, Joseph William Alderson (né à Wistley) fera connaissance d'une jeune fille Louise Durand, habitant Aizier, il l'épousera : ils feront souche à Aizier.

Ce soldat anglais s'est bien intégré à la vie du Village « Sosonne » laissera le souvenir d'un homme travailleur et bienfaiteur.



Soldats anglais  
1914

### L'histoire du pré

Situé entre la Seine et la forêt, sans aucune construction, ce grand terrain, planté de pommiers, a appartenu à de gros propriétaires d'Aizier : de la Boissière, le Bouladier, Hébert... Il est cadastré, avant la révolution 491-492-493-494.

Dans ce grand pré, bien situé, les anglais vont y construire un bâtiment. Leurs chevaux y vivent en quasi liberté : chaque jour, ils sont conduits à la fontaine du village pour boire de cette eau de réputation bénéfique, à la grande joie des enfants d'Aizier.

Le nom est resté au terrain « le clos aux anglais ».

### La deuxième vie du baraquement

Monsieur Gardécia, plus connu sous le nom de « Père César » patron de la « Bonne Auberge » de Vieux Port, en fait l'acquisition puis le rebâtit dans sa propriété.

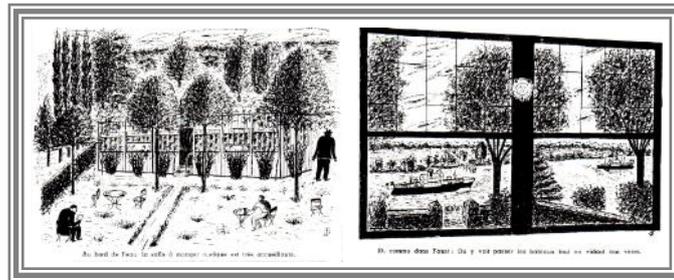
Installé au bord de Seine, il devient salle à manger.



Cette grande pièce, percée de nombreuses fenêtres, décorée de tableaux, de trophées de chasse, d'un vaisselier ancien, était l'endroit favori des vacanciers.

Un piano permet aux jeunes de montrer leurs talents pendant que les mamans papotent et que les hommes boivent sec les vins choisis par Monsieur César.

Un militaire en retraite chante des marches guerrières et applaudit les bateaux qui passent. Pendant la guerre 39-45, les clients ne feront pas défaut : rien ne manquait au menu et « Amélie » était une excellente cuisinière.



*Dessins de Julien Guillamard, un habitué de l'Auberge*

### La troisième vie

Monsieur César mourut brusquement en 1953 ; il n'avait que 55 ans.

Sa femme, médiocre gestionnaire, est obligée de vendre la propriété à des particuliers.

La moitié du grand bâtiment du bord de Seine fut démontée et achetée par un cultivateur de Trouville-la-Haule, pour en faire un poulailler et un abri aux canards. Il existe encore.

### La destinée du clos

Le « clos aux Anglais » fut morcelé et vendu comme terrain à bâtir.

Il y a quelques années, les anciens se souvenaient encore des anglais menant leurs chevaux à la fontaine, sur le quai, puis ils sont partis, un à un rejoindre « Sosonne » au cimetière.

Cet anglais d'Aizier repose près de sa femme Louise, qui avait comme troisième prénom : Azeline.

# Quoi de neuf à la chapelle Saint-Thomas ?

Par Luc BONNIN

## La chapelle Saint-Thomas revalorisée avant l'été 2013

Ça y est ! Le projet de valorisation de la chapelle Saint-Thomas avait été inscrit au contrat de pays en 2007. Il va voir le jour en 2013. Une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire a en effet été sélectionnée au début de l'année 2012 après mise en concurrence.

Cette équipe est composée de

- un architecte spécialisé dans la restauration de monuments historiques
- une paysagiste habituée à travailler sur des sites patrimoniaux
- un designer / graphiste
- un scénariste spécialisé en interprétation
- un bureau d'étude pour le volet tourisme et handicap

Ainsi l'année 2012 a été marquée par l'organisation de plusieurs réunions de conception réunissant les différents partenaires du projet : la communauté de communes, le département, la région, le pays Risle Estuaire, le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, la DRAC Haute Normandie, la Conservation Régionale des Monuments Historiques, l'architecte des Bâtiments de France, le Service Régional de l'Archéologie, etc

Avant cela le site de la chapelle (qui est privé) avait été confié à la commune pour une durée de 30 ans par un bail emphytéotique.

De réunion en réunion, le projet qui se veut exemplaire en matière de valorisation de site archéologique, s'est affiné dans le respect des objectifs de départ à savoir

- A une échelle territoriale large : contribuer à renforcer l'attractivité du Nord Est du Pays Risle Estuaire comme pôle touristique du département
- A l'échelle de la communauté de communes : diversifier les lieux de visite et d'attractivité culturelle et touristique pour retenir les visiteurs du canton et allonger la durée de leur séjour
- A l'échelle du site :
  - remettre en état le site pour lui redonner son charme passé (avant les fouilles),
  - stabiliser les vestiges qui peuvent l'être
  - le rendre accessible à tous (volonté réaffirmée d'obtenir 3 des 4 cibles du label tourisme et handicap)
  - apporter à tous l'histoire du site et les conclusions des recherches qui ont été menées

Le site étant inscrit au titre des Monuments Historiques, le projet a du faire l'objet d'un permis de construire, lequel a été accordé au début du mois de décembre.

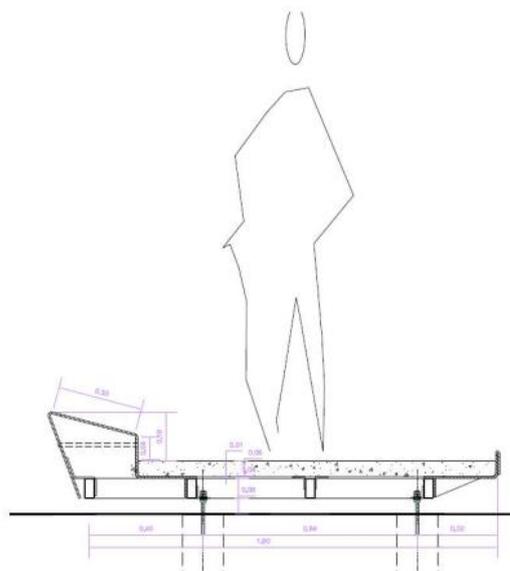
La consultation des entreprises pour réaliser les travaux est en cours.

Le projet qui a été validé comprend

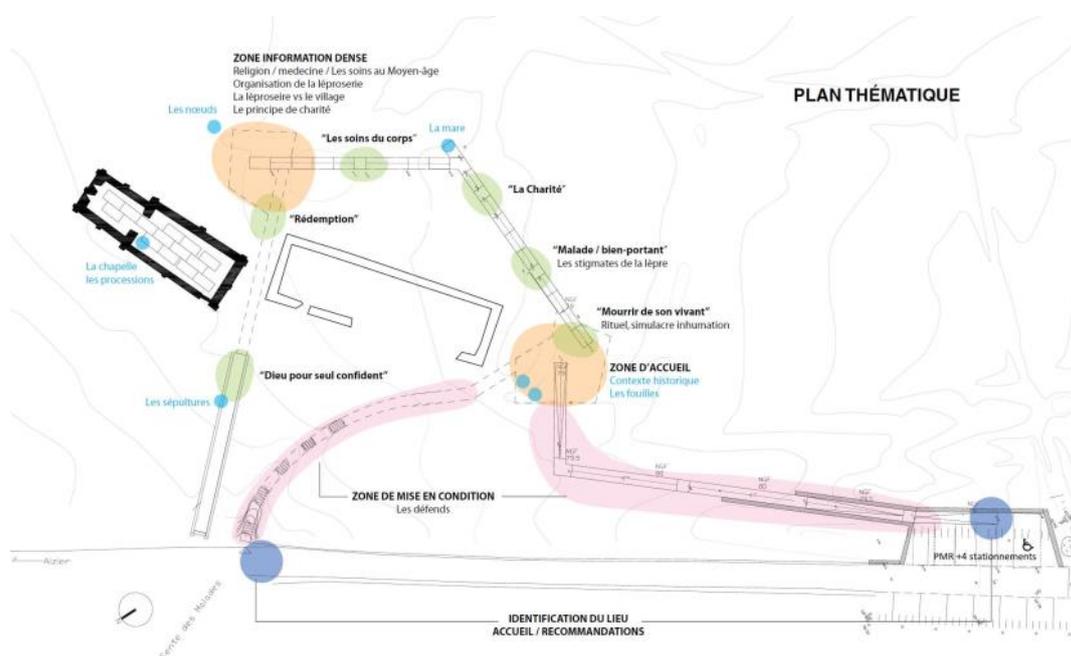
- la création de 5 places de stationnement, dont une réservée aux personnes à mobilité réduite, en cherchant à limiter le plus possible l'impact sur le site et sur la route, avec la si belle perspective du chemin encaissé.



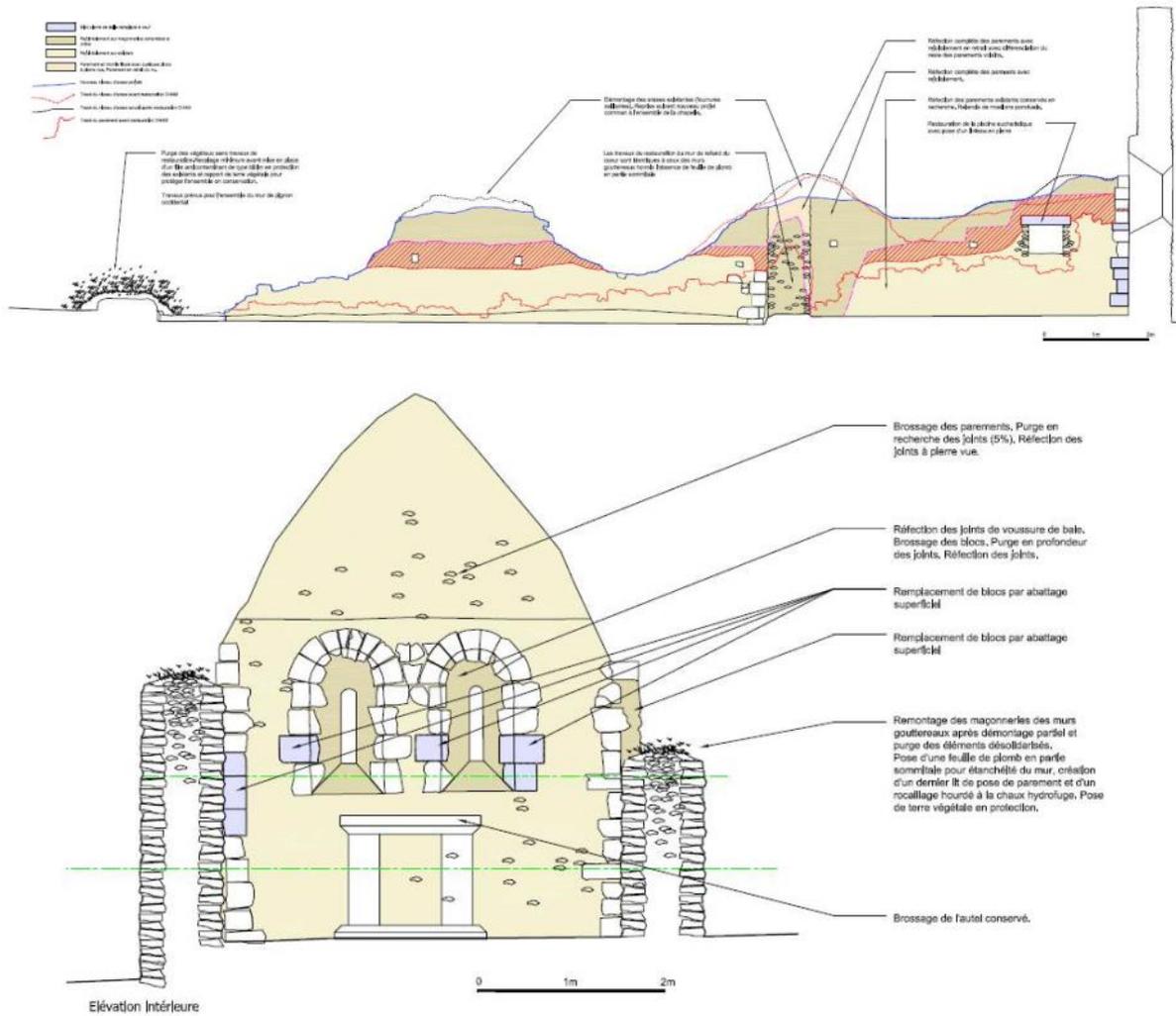
- la création de sentiers accessibles à tous, dans le respect de la réglementation vis-à-vis des personnes à mobilité réduite, ce qui impose un revêtement en dur et des pentes à moins de 5%.



- des dispositifs d'interprétation permettant de comprendre ce qu'était la condition de lépreux au Moyen Age.



- la restauration des ruines de la chapelle



- le repaysagement du site

15 après le début des fouilles archéologiques, qui avaient commencé en juillet 2008, le site revalorisé devrait se montrer sous un jour nouveau avant l'été 2013.



# Travaux de lutte contre les inondations



En 1993, par deux fois en l'espace d'un mois, la commune d'Aizier a subi de lourds dégâts dus aux eaux de ruissellement provenant des bassins versants de Sainte-Croix-sur-Aizier et de Tocqueville.

Ces inondations étant la résultante de violents orages qui se sont abattus sur notre canton. Depuis cette date, dès que le tonnerre gronde, que le ciel s'assombrit et que le vent se lève, on sent monter l'angoisse et l'inquiétude chez les Aiziérais.

Mais, cette crainte fait désormais partie du passé...

En effet, des travaux ont été réalisés dans la commune et en amont de celle-ci, notamment sur les communes de Tocqueville et de Sainte-Croix-sur-Aizier. Ces travaux ont pour unique but de lutter contre les eaux de ruissellement qui menacent notre village et de protéger la qualité de la ressource en eau potable des différents captages d'Aizier. C'est la Communauté de Communes de Quillebeuf-sur-Seine qui assure la maîtrise d'ouvrage de ce programme de travaux. L'entreprise GUINTOLI a réalisé l'ensemble des ouvrages hydrauliques. Les travaux ont duré 5 mois.

Les différents chantiers du "Flacq", du "centre bourg", de "la sente aux douaniers" ou du "Fond des Vaux" se sont bien déroulés et n'ont pas posé de problèmes aux habitants. Il est fort de constater que la réalisation est soignée et de bonne qualité. Vous pourrez le constater par vous-même en observant les photos ci-dessous ou en allant vous balader au cœur de notre jolie commune.



## Le spectacle de Noël 2011



"Les Aizierois savent bien que leur village depuis le fin fond des temps, l'époque des Romains et même bien avant, a été le lieu de bien des mystères.

Noël nous en apporte un autre... à savoir comment Monsieur Le Père Noël (attention il a expressément exigé à ce qu'on le nomme Monsieur) fait pour tous les ans se faufiler dans la salle des fêtes de la Commune alors que point de cheminée il n'y a ??!". Ainsi commence le texte écrit sur la charmante et rigolote invitation au traditionnel Noël de la commune de nos amis du comité des loisirs.

La solution du mystère n'a à ce jour encore jamais été élucidée... Cette année, Le Père Noël du comité a décidé d'offrir à tous les enfants d'Aizier un tour de calèche sur le quai de Seine suivi d'un spectacle à la salle. Nelly et Céline, nos deux artistes du jour, racontèrent aux enfants et aux grands trois merveilleux contes de Noël.



Après avoir partagé un bon chocolat chaud et une part de gâteau, il fit enfin son apparition... Qui? Mais Le Père Noël bien sûr !

S'en suivit la distribution des cadeaux (livres) offerts par la municipalité. Monsieur Le Père Noël fut assisté dans sa tâche par Benoît Gatinet le maire de la commune.

Les 80 personnes (enfants et parents) présentes repartirent chez elles avec un peu plus de rêves et de mystères dans la tête...

A l'année prochaine les petits...



## Cérémonie des voeux du maire Galette des Rois

Aujourd'hui, samedi 7 janvier, les habitants de la commune sont conviés à la salle des associations pour la traditionnelle cérémonie des voeux et la fête de l'Épiphanie...



Benoît Gatinet, maire de la commune, prend la parole : « Chers amis, nous voici réunis cette après-midi pour fêter, ensemble, la nouvelle année, l'Épiphanie, pour rappeler les actions menées par vos élus en 2011 et vous faire part de nos projets pour 2012.

L'année 2011 a encore été riche en réalisations. Afin de poursuivre les travaux d'amélioration de notre cadre de vie engagés depuis plusieurs années, une nouvelle tranche d'enfouissement des lignes EDF/France Télécom a été réalisée au hameau du Flacq. Nous avons aussi, grâce à l'intervention bénévole de jeunes étudiants belges, restauré l'intérieur de notre église. Ce chantier nous aura permis de contribuer à la préservation de notre patrimoine communal et aussi de tisser des liens amicaux solides et durables avec Paul Héindryckx et ses étudiants. Nous les reverrons cette année puisqu'ils restaureront l'église de Bouquelon.

2011 a vu le départ à la retraite de notre employé communal Monsieur Claude Landrin. Nous l'avons remercié pour ses 19 années passées au service de la collectivité et lui avons souhaité une longue et bonne retraite à l'occasion d'une petite cérémonie qui s'est tenue après le repas des Anciens. Toujours à propos du personnel communal, nous avons pu prolonger le contrat d'accompagnement à l'emploi de Madame Marie Lefebvre. Nous espérons qu'en 2012 les services du pôle Emploi nous autoriseront à prolonger son contrat. Je profite de cette prise de parole pour remercier publiquement Marie et saluer l'excellent travail qu'elle réalise quotidiennement pour la commune.

Concernant la desserte internet haut débit sur le hameau d'Arsault et la mise en place d'une antenne "Aïrmax", nous avons organisé une réunion publique afin de recueillir l'avis des habitants du hameau d'Arsault au sujet de l'implantation d'un mât en bois surmonté d'une petite antenne. Force est de constater que le lieu proposé n'a pas fait l'unanimité. Nous sommes donc en quête d'un autre emplacement, public de préférence, plus à l'écart des habitations ou qui ne gênera pas les riverains immédiats.

Et enfin, nos efforts en faveur de la nature et de l'environnement ont été récompensés par l'association, à laquelle nous adhérons depuis plusieurs années, La Seine en Partage. Celle-ci a reconnu l'intérêt pédagogique, environnemental et qualitatif de la réalisation du chemin reliant Aizier à Vieux Port par les bords de Seine en lui accordant un prix. C'est avec plaisir qu'accompagné de Christophe Foliot et au nom de la municipalité, nous avons reçu des mains du Préfet d'Île-de-France ce prix.

C'est sur cette note positive que s'est terminée l'année 2011.

Nous avons, vous vous en doutez, encore beaucoup de projets pour 2012, notamment la réalisation des travaux de valorisation de la Chapelle Saint Thomas. Le nouveau maître d'œuvre vient d'être retenu et les différentes réunions de lancement devraient commencer ce mois-ci.

A propos du restaurant, nous sommes en attente de l'accord d'une subvention de l'Etat. Ce sont des projets lourds et complexes à monter nécessitant toujours beaucoup de temps et je dois, à ce sujet, féliciter Nathalie Nédeau, notre secrétaire de mairie, pour le travail et la rigueur administrative dont elle fait preuve aussi dans ce dossier. Souhaitons qu'en 2012 nous puissions réunir les accords de subventions afin de pouvoir commencer à instruire ce dossier.

Conformément à l'engagement que nous avons pris devant vous lors de l'inauguration du défibrillateur, un stage de formation aux gestes de premiers secours sera organisé les 23-24-30 et 31 janvier prochain, dans cette salle, de 17h30 à 20h30. Il est facile et accessible à tous de 12 à 77 ans. J'invite toutes celles et ceux qui n'ont pas encore suivi ce stage à s'inscrire.

Il y a un dernier sujet que je souhaite aborder sans parler de projet puisque le conseil municipal n'a pas encore délibéré: c'est celui de la mise en place des noms de rue et de la numérotation des habitations. En effet, les services postaux nous incitent fortement à la mettre en place et plusieurs d'entre vous m'ont alerté sur les avantages que représente cette action pour les services de secours en cas d'urgence, pour les livreurs dans le cadre des achats par internet en constante augmentation. Le conseil municipal s'était prononcé défavorablement sur ce projet il y a quelques années, je lui proposerai cette année de réexaminer sa position.



Comme vous l'avez constaté le conseil municipal ne manque pas de projets pour l'année 2012. Je remercie Christophe Foliot, tous les membres du conseil municipal pour leur dévouement quotidien au service de notre petite commune de moins de 120 âmes. Chaque conseiller contribue à sa façon au bon fonctionnement de la commune que ce soit lors des nombreuses réunions, pour suppléer l'adjoint ou le maire retenu par leurs obligations professionnelles, pour tronçonner en urgence un arbre entravant la circulation, pour décorer et illuminer les bâtiments communaux lors des fêtes de fin d'année, etc...

Je ne serais pas complet si je ne remerciais pas toutes les personnes qui n'oeuvrent pas directement au sein du conseil municipal mais qui participent activement à la vie de la cité en siégeant à la commission de révision de la liste électorale, à la commission de révision des impôts, au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), en ouvrant discrètement l'église, en la décorant pour les fêtes ou en passant un coup de balai avant une inhumation forcément imprévue ou en étant élu au Comité des Loisirs qui travaille toute l'année pour vous proposer des animations (Noël, Galette des rois, Bonhomme Hiver, Feu de la Saint Jean,...).... Toutes ces personnes oeuvrent dans l'ombre honnêtement et sans rien attendre en retour.

Pour conclure, je souhaite au nom du personnel communal, des membres du comité des loisirs et de vos élus mes plus sincères voeux pour cette nouvelle année; que celle-ci vous apporte joie, bonheur, santé et prospérité".

Après le discours, le temps est venu de se réunir autour d'une bonne boisson chaude, de partager la galette et de "tirer les rois ».

Bonne et heureuse année à tous les Aiziéroises et Aiziérois.



## *Course cycliste*

A l'occasion de sa fête patronale, la commune de Bourneville organise, depuis quelques années déjà, une course cycliste intitulée "Grand prix de Bourneville" dont Aizier est l'un des passages obligés. Les 45 engagés ou "enragés" devront en découdre sur une boucle d'une quinzaine de kilomètres à parcourir 9 fois. Bien entendu, la bosse de 2,5 km reliant Aizier à Bourneville sera, sans aucun doute, le théâtre d'attaques virulentes, ce qui en fait un lieu stratégique pour des spectateurs avisés.

Bon spectacle et à l'année prochaine...



## *Rando-contes*

Jeudi 2 août, vers 20h30, un groupe composé d'une bonne trentaine de personnes s'est réuni sur le quai de Seine d'Aizier pour participer à une rando-contes.



Un magnifique arc-en-ciel s'est invité pour l'occasion et illumine de sa majesté ce début de soirée. Arc-en-ciel du matin - pluie sans fin. Arc-en-ciel du soir - fait le beau temps paroître... Est-ce un signe de bon présage ou un signe de mauvais augure ? Chut, ça commence...

Nelly et Céline, nos deux conteuses du soir, nous ont narré, tout en parcourant le sentier d'interprétation reliant les communes d'Aizier à Vieux-Port, plusieurs histoires et légendes d'Aizier ou de ses alentours. Ces histoires sont le fruit d'un long travail de recherche de Madeleine Jotte. Nous ne pouvons pas écouter Nelly et Céline sans avoir une pensée émue pour notre historienne.

Les auditeurs présents, après avoir entendu l'histoire du "Coq de Trouville-la-Haule", ne pourront plus regarder le clocher de l'église de la même façon... Si vous voulez savoir pourquoi, alors, je vous conseille de vous rendre aux "Contes du jeudi"...



Cette soirée, organisée par "Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande" dans le cadre des contes du jeudi, fut une réussite et souhaitons que cette animation soit reconduite en 2013.



## *Le repas des Anciens*

Aizier, en ce samedi matin du 13 octobre 2012, se réveille sous une pluie continue. Le temps maussade de ces derniers jours n'a pas épargné notre canton. Pourtant le dicton du jour, "L'été de la Saint Géraud ne dure que trois jours. Pour Saint Géraud, les châtaignes font le chaud", devrait présager une éclaircie pour le week-end. Mais la morosité de la météo n'entame en rien la bonne humeur de nos séniors qui se retrouvent à midi devant la mairie pour le traditionnel repas des Anciens.



Cette année celui-ci se déroule au restaurant "Aux saveurs de la vie" à La Noé Poulain. Après le cocktail, nous avons dégusté un feuilleté de ris de veau et foie gras à la crème de pommeau. Une délicieuse blanquette de veau à l'ancienne agrémentée d'un vin délicat nous fut servie en plat de résistance. Après un duo de fromages sur jeunes pousses de salade, nous pûmes apprécier un dessert original aux saveurs exquises nommé "Verrine de pêches au Spéculos et Pavot bleu". Un petit café pour finir et il faut déjà s'apprêter pour le retour à Aizier car, à 17h00, les habitants doivent nous rejoindre à la salle des associations pour le pot de l'amitié en l'honneur de nos Anciens.

Benoît Gatinet profitera de l'occasion pour remercier et mettre à l'honneur Marie Lefebvre pour l'excellent travail fourni durant ces dix-huit mois au sein de notre collectivité. D'ailleurs, grâce à son talent, la commune s'est vue attribuer le 1er prix de fleurissement cantonal pour une commune de moins de 500 habitants.



Après avoir remis à nos doyens du jour Marie-Madeleine Darcy et Jean-Pierre Buret un petit cadeau, notre maire ne manqua pas d'excuser Raymonde Soulet doyenne du village avec 91 printemps qui, pour des raisons de santé, n'a pu partager cette journée avec nous. Une composition florale et une boîte de chocolat lui seront portées dimanche matin par les élus de la commune.

Nous avons aussi une pensée à tous ceux et celles qui, pour des raisons de santé, sont dans des établissements médicalisés loin de leur commune de coeur.

Nous associons le comité des loisirs pour l'organisation et la préparation du vin d'honneur.

A l'année prochaine pour la découverte d'un nouveau haut lieu de la gastronomie.



## Le spectacle de Noël 2012

Nous fêtons Noël aujourd'hui !

Le matin :

Météo : Chic ! Chouette ! Ouf !

Pas de pluie.

Température au dessus de zéro.

Beau ciel clair ! Le soleil brille !

La balade en calèche sera super !



13 h 00 : Quelques nuages sournois s'avancent

14 h 00 : Ciel couvert

15 h 00 : Zut ! Il pleut ! Bah ! Petite averse.

Les promenades en calèche s'organisent bien.

A l'entrée de la salle, un stand « info » richement décoré par Aline, nous invite à choisir une sortie parc attraction ou culturelle pour l'été. Chacun vote et dépose son bulletin dans l'urne.

16 h 30 : Les enfants s'impatientent ... Que les adultes sont bavards !



Enfin, Aline, dans le rôle de l'habilleuse et Nelly la conteuse jouent, pardon, animent un conte avec des peluches, pour les tout-petits. Une adaptation de l'album de Jam Brett « le chapeau » (que vous pouvez retrouver à la bibliothèque de Bourneville, ainsi que d'autres livres sur le thème de Noël).

Puis, les grandes oreilles écoutent « le pas magique » drôle d'histoire d'elfes dans la forêt de Brotonne.

Vite le goûter...avant l'arrivée du Père Noël : une espèce de grand bonhomme barbu encore en robe de chambre rouge et blanc (à cette heure !!!) et qui fait très peur. Peut-être faudrait-il changer la couleur de son costume ? Le bleu ? Il paraît que c'est une couleur calmante...

Côté positif du personnage : il donne des cadeaux. Sympa ! Bon, acceptons la photo vite fait, car sa barbe chatouille en plus... Faudra lui dire de se raser la prochaine fois !



Et hop, quelques glissades dans la salle... On s'habille et au revoir.

Enfin, tout ça pour vous dire que c'était très bien, la déco, les gâteaux, la vaisselle, le rangement, tout y était.

Claudine, Marie, Sylvaine, Aline savent faire.

On était bien, ensemble, comme d'hab.

A l'année prochaine !





## *La déchetterie*

Zone d'Activités de la Mare du Hamel  
27680 TROUVILLE LA HAULE  
Tel : 02.32.41.07.75

### **Horaires d'hiver du 16 octobre au 14 avril**

Lundi : fermé  
Mardi : 9 h – 12 h 30  
Mercredi : 14 h 00 – 17 h 00  
Jeudi : 9 h 00 – 12 h 30  
Vendredi : 14 h 00 – 17 h 00  
Samedi : 9 h 00 / 12 h 00 – 14 h 00 / 17 h 00  
Dimanche : fermé

### **Horaires d'été du 15 avril au 15 octobre**

Lundi : fermé  
Mardi : 9 h – 12 h 30  
Mercredi : 14 h 00 – 18 h 00  
Jeudi : 9 h 00 – 12 h 30  
Vendredi : 14 h 00 – 19 h 00  
Samedi : 9 h 00 / 12 h 00 – 14 h 00 / 19 h 00  
Dimanche : fermé

**La déchetterie est fermée le Samedi et le Dimanche aux Artisans  
N'oubliez pas de vous munir d'un justificatif de domicile**

## *Permanence mensuelle Eure Habitat*

En 2013, la permanence mensuelle Eure Habitat sera renouvelée dans les locaux du Pôle Animation Famille à Quillebeuf-sur-Seine.

La permanence est assurée de 10h à 12h aux dates suivantes :

Mardi 15 janvier  
Mardi 12 février  
Mardi 12 mars  
Mardi 9 avril  
Mardi 7 mai  
Mardi 18 juin  
Mardi 10 septembre  
Mardi 8 octobre  
Mardi 5 novembre  
Mardi 17 décembre

# Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande

## Un guide à votre service

*Quels arbres ou arbustes à planter pour constituer des haies à la fois belles, rustiques, et accueillantes pour la faune et la flore ?*

*Ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter pour maintenir une mare vivante,*

*Comment monter un projet éducatif et culturel dans une approche de développement durable...*

*Entretien d'une zone humide, d'une rivière ou de ses abords,*

*Avoir des conseils sur mon projet de construction ou d'extension,*

*S'initier à l'animation lecture, au conte, à la lecture à voix haute...*

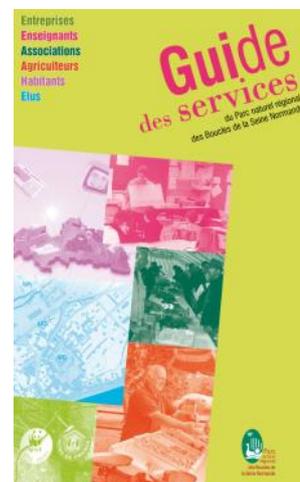
Vous habitez le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, des services sont à votre disposition. Pour les habitants de son territoire, le Parc apporte son soutien, son aide, son expertise, son conseil pour contribuer à l'amélioration de leur cadre de vie et de leur environnement.

Beaucoup parmi les élus, les habitants et les usagers du territoire ne connaissent pas encore toutes les actions et les services du Parc. Une gamme de services, très facilement mobilisable, vous est destinée, que vous soyez élu, chef d'entreprise, responsable associatif, enseignant ou simple habitant du territoire.

Pour y voir plus clair et surtout ne rien manquer du Parc, un guide des services a vu le jour cette année.

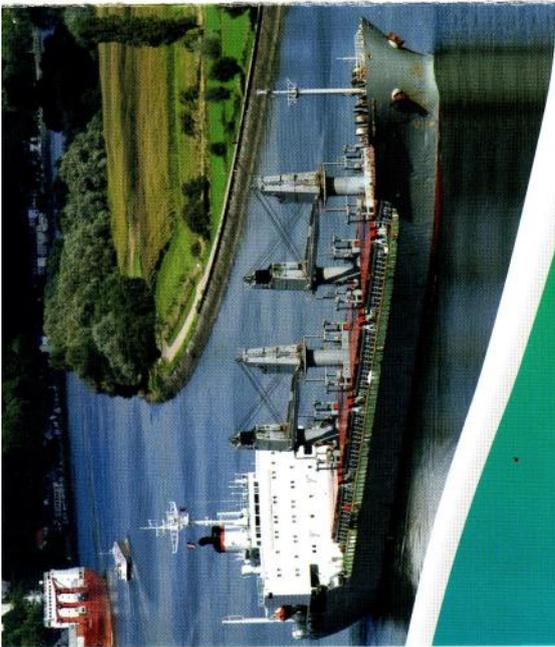
Classé par acteurs (élus, habitants, enseignants, associations, entreprises et agriculteurs), ce guide rassemble une quarantaine de services, qui vous permettront de réaliser de petites ou de grandes économies tout en agissant pour la qualité de votre environnement (mesures d'aides aux agriculteurs, accompagnement des communes dans un entretien des espaces verts et de la voirie respectueux de l'environnement, créer ou réviser un document d'urbanisme, etc.), ou pour l'animation locale (prêt d'exposition, mise à disposition d'un réseau social, prêt de chapiteaux ou de divers matériels, etc.). Ces services gratuits s'adressent aussi bien aux élus soucieux de la qualité de vie de leur commune, qu'aux particuliers ou aux associations qui créent et animent la vie sociale. Ils s'adressent enfin aux professionnels avec lesquels le Parc souhaite travailler en priorité, agriculteurs, artisans, prestataires touristiques et enseignants... Les services apportés peuvent être pointus.

Disponible en version papier à la Maison du Parc, vous pouvez également le consulter fiche par fiche sur notre nouveau site Internet ou le télécharger en intégralité.



Maison du Parc  
76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit  
Tél. 02 35 37 23 16  
[www.pnr-seine-normande.com](http://www.pnr-seine-normande.com)  
[contact@pnr-seine-normande.com](mailto:contact@pnr-seine-normande.com)





La circulation des véhicules motorisés (auto, moto, scooter...) est rigoureusement interdite sur les chemins de berge.



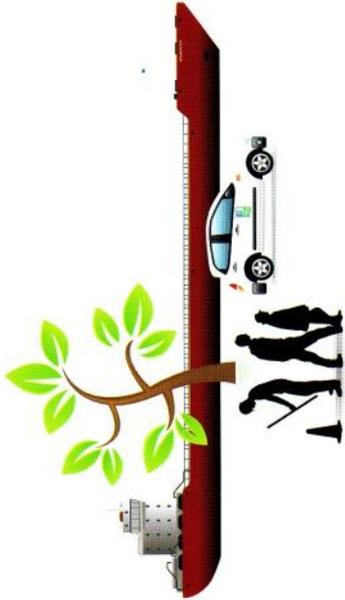
Seuls les itinéraires spécialement aménagés sont accessibles aux vélos.



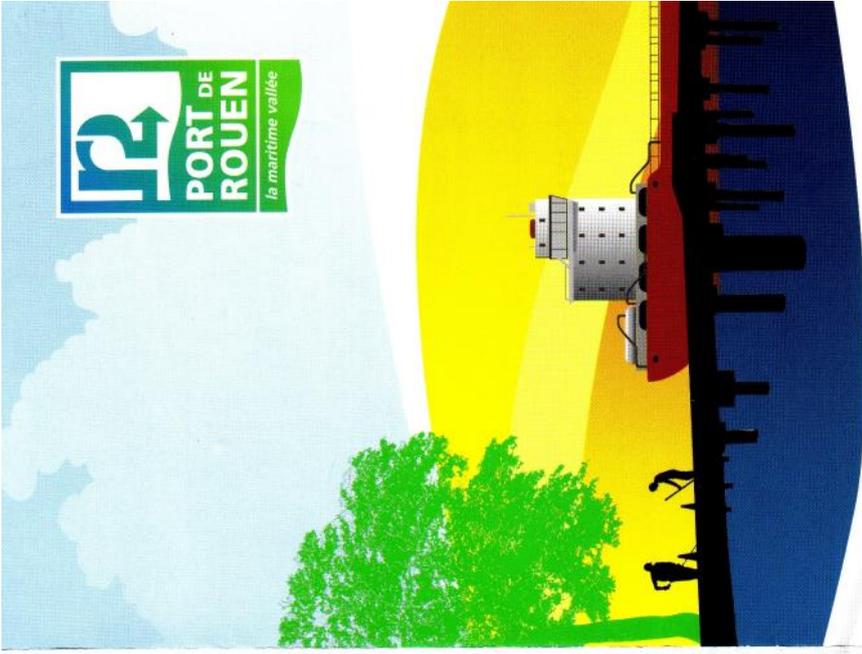
Partager les chemins de berge, c'est aussi respecter les lieux et la tranquillité des riverains.



Le non respect des dispositions énoncées dans ce document, constaté par un agent habilité, constitue une contravention de grande voirie (CGV) réprimée par des sanctions pénales.  
 Pour une information complète et précise sur la réglementation, référez-vous au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques :  
 Articles L 2131.2 et suivants.



Mod'line 1 92 35 52 55 27 | www.modline.fr | modline@modline.fr | Conception : Mod'line 1 92 35 52 55 27 | www.modline.fr | modline@modline.fr | Illustrations : Stock.com - Photos : R. Hondler



Grand Port Maritime de Rouen  
 Direction du Domaine  
 et de l'Action Territoriale



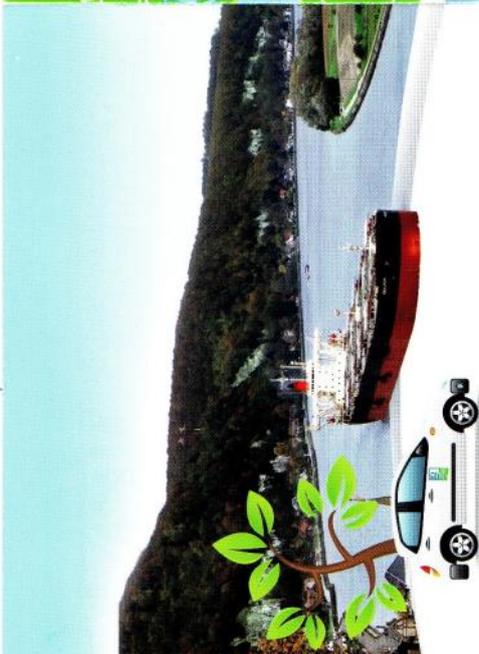
**Renseignements et contacts**

**Service Territorial de Rouen**  
 Tel : 02 35 52 55 27  
 Fax : 02 35 52 55 27  
 Email : str@rouen.port.fr

**Service Territorial Honfleur Port-Jérôme Radicatel**  
 Tel : 02 35 52 96 60  
 Fax : 02 52 52 96 69  
 Email : hpi-radicatel@rouen.port.fr

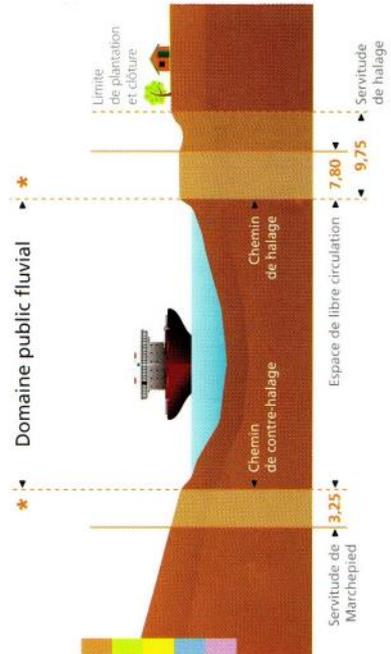
**Chemins de berge**  
**le Port de Rouen**  
 vous informe



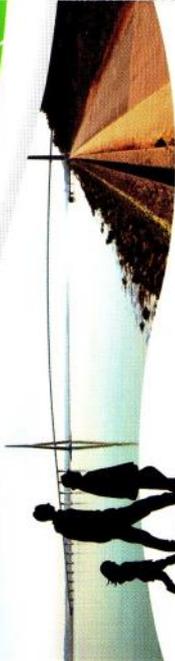


## Des chemins de berge, aux servitudes de service

A l'origine, le cheminement en bordure de Seine était réservé aux bateliers qui hâlaient (tiraient) leur péniche. Aujourd'hui, bien que cette activité n'existe plus, ces chemins de berge servent à assurer la conservation du domaine public fluvial et de ses ouvrages, la sécurité liée à la navigation et l'accès des usagers de la voie d'eau et de ses dépendances. Les berges sont donc grevées de servitudes, de halage ou de marche-pied, dans l'intérêt de l'utilisation des cours d'eau.



\* Les distances sont déterminées par la hauteur des eaux coulant à pleins bords avant de déborder. Cette limite n'est pas immuable. Elle se déplace selon les variations du lit du cours d'eau et emporte le déplacement de la servitude.



## Des servitudes à respecter et à partager

Là où il existe un chemin de halage ou d'exploitation, le long des bords de Seine et des canaux de navigation, les propriétés riveraines sont grevées d'une servitude de halage et leurs propriétaires sont tenus de :

- laisser un espace libre de 7,80 m de largeur ;
- ne pas planter d'arbre, ni se clore qu'à une distance de 9,75 m.

Là où il n'existe pas de chemin de halage, il existe au moins une servitude de marche-pied. Dans ce cas, les propriétaires des terrains riverains de la Seine sont tenus de ne pas planter d'arbre, ni de se clore qu'à une distance de 3,25 m.

## L'usage de ces servitudes est exclusivement réservé :

Quel que soit le mode de locomotion qu'ils utilisent pour circuler :

- aux gestionnaires de la voie d'eau (service de la navigation, concessionnaires...) assurant l'entretien, la gestion ou la police de la voie d'eau ;
- aux services de sécurité et de secours, aux agents de la force publique.

À condition de circuler à pied :

- aux pêcheurs et aux piétons dans la mesure où le permet l'exploitation de la navigation.

**Attention ! Le droit d'accès des piétons peut être réduit ou supprimé pour des raisons d'intérêt général et de sécurité notamment lorsque :**

- les berges sont incluses dans les zones portuaires en activité (présence de quais, appointements, terre-pleins...)
- ou lorsque les règles du Code ISPS (Code International pour la Sécurité des navires et des installations portuaires) s'appliquent.